

# Yves Royer, un avocat de l'éolien prend la parole

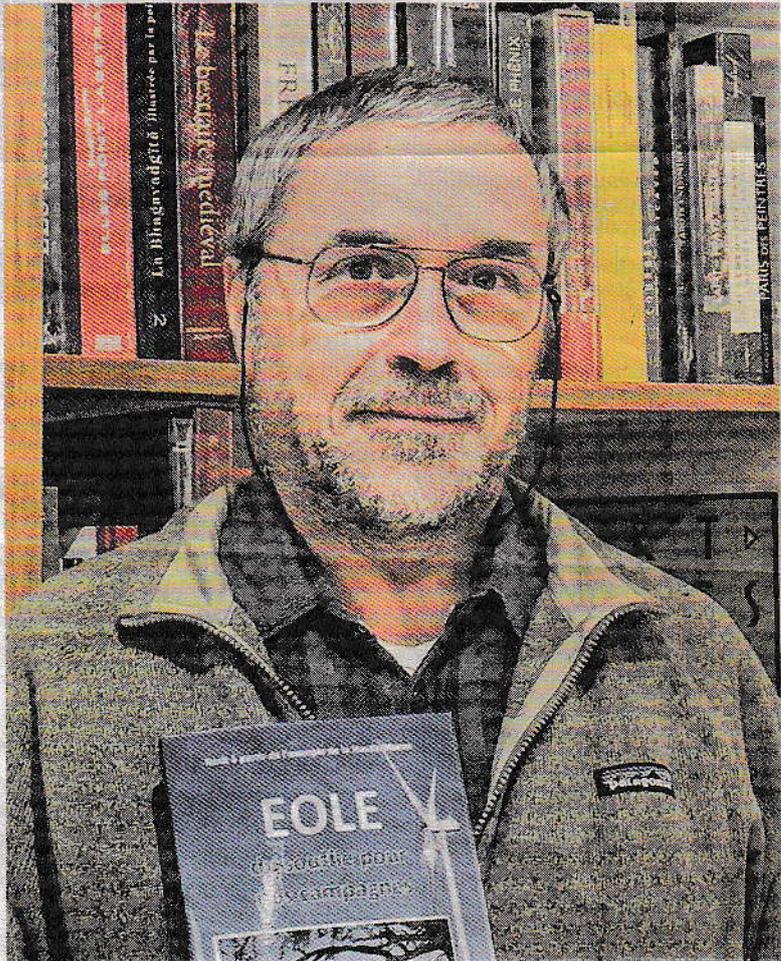
**HAUTE-MARNE** Yves Royer a étudié les parcs éoliens de son département. En 349 pages richement illustrées, il raconte une partie de l'histoire de l'essor éolien depuis les années 2000.

De notre correspondant **PIERRE RIVAL**

**Y**ves Royer, ingénieur des Mines, est consultant en stratégie énergétique territoriale. Son livre « Éole, du souffle pour nos campagnes », retrace étape par étape, à partir de l'expérience haut-marnoise, le travail nécessaire au développement d'un parc éolien (notre édition du 18 janvier). Nous l'avons interrogé sur la perception actuelle de l'éolien, la possibilité d'un éolien citoyen et ses conseils aux élus.

**Certains jugent le développement de l'éolien en France anarchique. Quel est votre avis ?**

Je n'ai pas fait Sciences-Po ou l'ENA, mais l'anarchie, c'est notamment le refus des plans stratégiques, des schémas d'orientation, des concertations et négociations, n'est-ce pas ? Développer un projet éolien c'est se conformer au Schéma régional éolien, respecter le régime des Installations classées pour la protection de l'environnement, les Codes de l'environnement, de l'urbanisme, du patrimoine. Résultat les phases d'étude, concertation locale et instruction avec de nombreux services de l'administration durent en moyenne 8 ans, voire 12 ans, avant d'obtenir une autorisation ou un refus préfectoral. Rien à voir avec un développement anarchique.



à suivre ... la 2<sup>e</sup> page

*"Il est plus que temps  
que chaque Français  
ait la possibilité de choisir  
d'investir en faveur  
de projets qui construisent  
un futur soutenable  
sur notre planète"*

Depuis 15 ans, les communautés de communes ont eu tout le loisir de planifier et organiser le développement éolien chez elles, et plus globalement de construire leur stratégie locale de moyen terme face aux enjeux du changement climatique et de la transition écologique.

**Quels conseils donneriez-vous à un élu souhaitant implanter un parc éolien sur son territoire ?**

Premier point : être à la fois exigeant et confiant à l'égard du développeur éolien qui l'aura sollicité ou, mieux encore, qu'il aura choisi. Et consulter régulièrement un expert des stratégies territoriales énergétiques pour s'assurer de la bonne évolution du projet. Enfin, je l'invite à considérer cette opportunité pas seulement comme une génératrice de recettes fiscales pour l'EPCI (établissement

Yves Royer est consultant en stratégie énergétique territoriale.

public de coopération intercommunale) et la commune pendant vingt ans. Elle doit déclencher une impulsion en faveur de la transition écologique. Dès la longue phase d'études et instruction du parc éolien, les élus doivent réfléchir à l'utilisation de ces recettes et associer les habitants à l'élaboration d'un projet motivant et fédérateur : faciliter la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur, dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat, encourager une agriculture paysanne capable de nous nourrir sainement...

**L'éolien citoyen est-il viable ?**

Si par cet adjectif vous entendez « rentable financièrement », je crois que ce n'est pas l'enjeu principal à court terme pour le citoyen motivé. Il existe dans notre galaxie financière plein d'autres investissements autrement plus rémunérateurs. Mais il est plus que temps que chaque Français, quelque soit le montant du pécule qu'il souhaite placer, ait la possibilité de choisir d'investir en faveur de projets qui inventent, qui construisent un futur soutenable sur notre pla-

## A SAVOIR

- **Le livre** Éole, du souffle pour nos campagnes, en auto-édition, est disponible au tarif de 25 euros.
- **L'ouvrage** est proposé à la librairie Larcelet, 46 avenue de la République, à Saint-Dizier, ou sur le site [www.eole-merci.fr](http://www.eole-merci.fr)

nète. Il doit pouvoir le faire par exemple pour soutenir de jeunes maraîchers à la recherche de terres à proximité de la ville centre. Investir pour des projets photovoltaïques ou éoliens est une autre piste possible, les démarches « Energie partagée », « Centrales villageoises » peuvent les y aider. Tous ces investisseurs-colibris envoient le message à EDF et au Corps des Mines qu'ils ne veulent pas les laisser décider seuls de la politique énergétique. En Allemagne, au Danemark, ayons conscience que plus de la moitié du parc éolien est la propriété des citoyens de base regroupés en coopératives d'investissement. ■